



Le Maire, Gérard
LEMONNIER

Directeur de publication : Gérard
Lemonnier

Comité de rédaction : Gérard
LEMONNIER, Michèle GILLES,
Jean-Luc CIVET, Viviane JACOB,
Régis FORVEILLE, Mickaël
BUCHARD, Philippe GENOUEL,
Rachel MONCEAU

Impression : Imprim'Ernée

Coordonnées de la mairie :
1 place de la mairie
53380 Juvigné
Tel : 02-43-68-51-54
Courriel :
mairiejuvigne@wanadoo.fr
Site Internet :
www.juvigne.fr
Facebook :
[Juvignevillage](https://www.facebook.com/Juvignevillage)

A LA UNE

Pages 2 à 5

VOIRIE et URBANISME

Pages 5-6

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Pages 6 à 8

BÂTIMENTS

Page 8

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Pages 9-10

VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Pages 11-12

CONSEIL MUNICIPAL

Pages 12 à 16

COMMUNAUTÉ de COMMUNES et SYNDICATS

Page 17

LES BREVES

Page 18

Le mot du maire

Voici quelques mois j'osais vous faire part de mon ressenti sur la situation de notre pays : économie en berne, chômage en continuelle augmentation, matraquage fiscal, abandon du monde agricole... Mais où sont les promesses ? L'actualité se résume à des effets d'annonces qui nous occupent quelques mois pour absolument rien : abandon de la loi sur la sécurité suite aux attentats, recul sur le projet de loi concernant le travail, non prise de décision sur Notre Dame des Landes, etc.

Par contre, ce qui est bien réel, c'est non seulement le transfert des charges de l'État aux collectivités (rythmes scolaires, instruction des documents d'urbanisme...) mais ce sont aussi les baisses des dotations de l'État à nos collectivités (- 49 500 euros en 3 ans pour Juvigné).

De surcroît, l'État nous oblige à plus de sécurité et d'accessibilité dans nos bourgs avec des promesses de subventions : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Là encore, c'est la déception !

Lors des vœux à la Préfecture, Monsieur le Préfet lançait un appel aux maires pour déposer des projets et relancer l'économie avec des promesses de subventions à la clé.

Malheureusement, depuis quelques semaines, les bruits courraient que de très nombreux projets ne seraient pas subventionnés puisque le montant des demandes atteint 13,8 millions d'euros, alors que le Préfet ne dispose que de 5,3 millions d'euros... En plus de 20 ans, c'est la première fois que j'ai présenté un budget, le 29 mars, au Conseil Municipal sans avoir l'assurance des recettes d'investissement (subventions) pour couvrir les dépenses.

Par prudence, nous avons pris la précaution de ne pas lancer l'appel d'offres avant d'avoir la réponse du Préfet.

Eh bien c'est fait car le samedi 2 avril son courrier me confirmait qu'il n'avait pas retenu notre dossier, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, et m'invitait à solliciter une dérogation de commencement de travaux afin de pouvoir représenter le dossier au titre de la DETR 2017.

Eh bien non, il n'est pas question de commencer les travaux, tels qu'ils ont été prévus (environ 500 000 euros) sans avoir l'assurance de leurs bons financements et risquer, alors, d'être dans l'obligation soit d'augmenter les impôts soit d'emprunter démesurément à l'image de ce que fait l'État.

Ne rien faire n'est sans doute pas la solution. J'ai à nouveau réuni les adjoints, le cabinet d'études et les techniciens du Conseil départemental afin de réexaminer la faisabilité du projet. Sans la présence de la Direction des Territoires (État) nous espérons un projet beaucoup moins coûteux et ainsi nous exonérer de ses exigences en matière de stationnement et de chicanes inadaptées à la traversée de notre bourg.

En fonction de ces éléments, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur des bases qui correspondent à nos objectifs.

Gérard LEMONNIER

Le Comité des Fêtes et l'élection de Miss Juvigné

Historique des Président(e)s du Comité des Fêtes

1962 : Maurice Carbonnel / 1967 : Yves Vétier / 1989 : René Vilfeu / 1992 : Marcel Vilfeu / 1994 : Bernard Huet / 1995 : Michel Messenger / 1998 : Marcel Vilfeu / 1999 : Brigitte Gilles

Historique des Miss Juvigné

2000 : Fanny Poulain / 2002 : Virginie Tual / 2004 : Jennifer Ligneul / 2006 : Line Desforges / 2008 : Laurence Gilles / 2010 : Clarisse Hoyaux / 2012 : Océane Pouriel / 2014 : Léonie Bélier / 2016 : Hélène Guillopé

Vous trouverez ci -dessous le témoignage de quelques Miss présentant leur parcours depuis leur élection.

2



Laurence GILLES

« C'est avec honneur que je vais vous décrire mon parcours en tant que dauphine élue en 2006 puis, en tant que Reine des fleurs élue en 2008.

Lorsque je me suis présentée à l'élection de 2006 organisée par le Comité des Fêtes, j'ai été élue « 2^{ème} dauphine » de Juvigné. J'étais satisfaite de ma place et surtout de pouvoir représenter ma commune. Cela m'a permis de participer à différentes manifestations : soirée de remise des prix du fleurissement ; fête communale ; passage du Tour de France pour lequel Juvigné était village étape etc.

Avant mon élection, j'allais régulièrement à Carelles voir la Miss France de l'année et le défilé. J'avais toujours eu cette envie de monter sur un char. Pour l'anecdote, les autres Miss Juvigné et moi-même avons demandé au Président du Comité des Fêtes de Carelles les critères pour pouvoir participer à cette manifestation. Après plusieurs échanges, le Comité des Fêtes de JUVIGNE pour lequel Brigitte GILLES était déjà Présidente est parvenu à construire cette envie en lien étroit avec les organisateurs de Carelles, ce qui a permis l'aboutissement de ce projet.

En 2007, lors de la fête communale, le char du Comité des Fêtes, réalisé par des bénévoles Juvignéens, nous a permis d'aller défiler à Carelles. C'était une chance pour moi car j'ai rencontré Miss France (Rachel Legrain-Trapani), Miss Mayenne et d'autres Miss, ce qui nous a permis d'échanger sur nos parcours respectifs. Mes deux années en tant que dauphine sont très vite passées.

En 2008, le Comité des Fêtes est venu me proposer de me réinscrire pour la nouvelle édition. Après hésitation, j'ai finalement accepté. Ma motivation a été récompensée puisque j'ai été réélue mais en tant que « Reine des Fleurs ». Une fois encore, j'ai défilé sur de nombreux chars et participé à de beaux évènements : l'arrivée des Boucles de la Mayenne à Juvigné ; la Fête communale ; le Corso fleuri de Carelles, la Fête communale de Changé...

Je me souviens aussi du moment où nous nous sommes rendues au magasin « Point mariage » pour essayer les nouvelles robes pour les défilés à venir. C'était assez émouvant. Lors de chaque manifestation, je ramenaient un joli bouquet de fleurs.

Aujourd'hui, je garde un excellent souvenir de mes 4 années. J'en profite pour remercier le Comité des Fêtes pour son dévouement et les divers cadeaux reçus (robes ; maquillage ; bijoux ; coiffures ; séances chez l'esthéticienne...), les membres du jury et toutes les personnes qui ont voté pour moi.

Je n'ai malheureusement pas pu me présenter à l'élection de « Miss Mayenne » car quelques centimètres me manquent ... »

Océane POURIEL

« Je me suis présentée à miss Juvigné en 2012. C'était un rêve depuis longtemps qui s'est réalisé avec beaucoup d'émotion. Pas facile de prendre la parole en public ou de participer à une chanson lors de la soirée d'élection avec ma surdité. Je remercie la Présidente et le Comité des Fêtes de m'avoir fait confiance.

J'ai vécu des moments très agréables. Je garde de très beaux souvenirs de cette expérience comme les défilés sur les chars ou quand j'ai rencontré Miss France à Carelles. Cela me motive beaucoup et je suis heureuse et fière de moi car j'ai la chance d'avoir été élue malgré mes problèmes d'audition.

Je suis en école d'esthétique et cela m'a beaucoup apporté. Je suis heureuse de pouvoir partager mon expérience. Après avoir été sollicitée par des amis, j'envisage éventuellement de maquiller les candidates pour l'élection de Miss France sourde ou peut-être de me présenter à ce titre qui a lieu tous les ans au mois de mars à Paris. »



3

Aurélien BOITTIN

« Lorsque je me suis présentée pour représenter la commune de JUVIGNÉ où je vivais et où je travaillais, je n'imaginais pas que je serai élue 1^{ère} dauphine étant très timide. Aujourd'hui, je tiens à remercier tout particulièrement la présidente Brigitte Gilles et toute son équipe pour avoir cru en moi.

L'évènement annuel du corso chorégraphique de Carelles nous a permis de rencontrer deux Miss France différentes et d'autres miss toutes très jolies. Brigitte Gilles et son équipe m'ont demandé de me présenter à Miss Mayenne compte-tenu de ma grandeur. Sans trop hésiter, j'ai accepté.

Mais, par manque de maturité, je n'étais pas suffisamment préparée à cette élection pour laquelle les remarques et le protocole sont impressionnants. Ainsi, je me suis présentée une seconde fois et j'ai été élue 2^{ème} dauphine de Miss Mayenne. C'était magique et émouvant. A ce jour, mon ambition est de me présenter à l'élection de Miss Pays de Loire en 2017 probablement.

J'ai aussi été remarquée par d'autres associations :

- Les Boucles de la Mayenne : Sollicitée par les employés du Super U d'ERNÉE (Stéphane Leroy) pour être leur ambassadrice toutes marques, Madame Leriget (secrétaire des Boucles de la Mayenne) m'avait demandé de remettre fleurs et trophées aux coureurs. Ce qui était très flatteur de part l'importance de cet évènement et des équipes professionnelles engagées.
- Les Amis du Nord Mayenne : Désireuse de connaître le monde du bénévolat, je me suis portée volontaire de cette association. Cela m'a permis de rencontrer l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing en compagnie de Yannick Favennec, député.

Après deux années, je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont fait confiance. En votant pour moi, c'est un rêve de petite fille qui s'est réalisé. Encore merci au Comité des Fêtes de sa patience, de sa générosité, de ses cadeaux, de son savoir-faire et de son accompagnement sur chaque évènement. »



Boucles de la Mayenne

C'est avec beaucoup de fierté que JUVIGNÉ accueillera le départ de la 3^{ème} étape des Boucles de la Mayenne. En participant à nouveau à cet événement sportif, JUVIGNÉ témoigne de son attachement aux Boucles de la Mayenne et au cyclisme en général. C'est avec bonheur que tous les amateurs de vélo pourront côtoyer les coureurs de très haut niveau.

DIMANCHE 5 JUIN 2016 : 3^{ème} étape en ligne 180 kms Juigné – Laval ;
départ Place de l'Eglise.

9h30 : Réception de la caravane publicitaire, route de la Croixille

10h00 : Réception des voitures place de l'Eglise + Réception des motards,
place de la Mairie

10h20 : Départ de la caravane publicitaire

10h41 : Passage de la caravane sur la Place de l'Eglise

10h45 : Réception des équipes, route de la Croixille

10h52 : Passage de la caravane sur la Place de la Mairie

11h00 : Présentation des équipes et signature sur le podium Place de l'Eglise

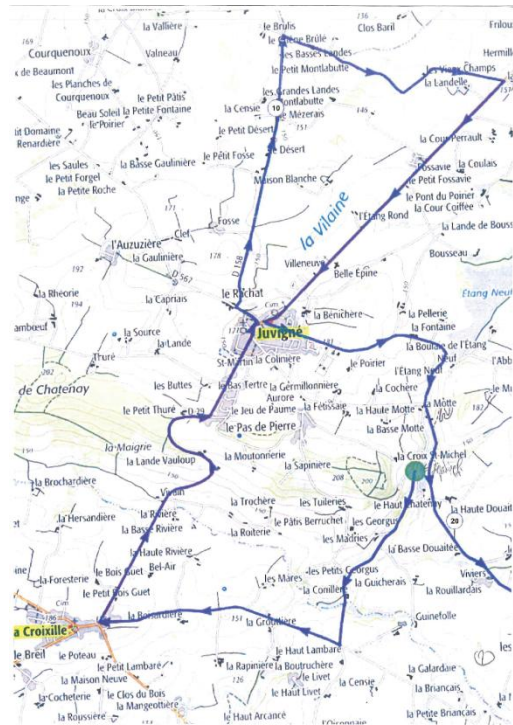
12h15 : Appel des coureurs, les maillots de Leader devront se présenter sur la 1^{ère} ligne, devant le podium, Place de l'Eglise

12h20 : Départ fictif groupé devant le Podium (distance neutralisée 3,2 kms)

12h30 : Départ réel sur la D158 à hauteur du Moulin de Châtenay

12h39 : 1^{er} passage des coureurs place de l'Eglise

12h52 : 2^{ème} passage des coureurs route d'Ernée, place de la Mairie



Quelques artistes amateurs de JUVIGNE nous feront l'honneur d'être présents sur la place de l'Eglise. Le Musée sera également ouvert pour l'occasion.

ATTENTION : pour des raisons de sécurité, le stationnement sera interdit du samedi 4 juin à 18h au dimanche 5 juin à 13h sur les Places de la Mairie, de l'Eglise, rue de St Hilaire (du croisement rue des Chapelières à la Place de la Mairie), rue Principale, route de la Croixille (du Musée au croisement de la Rue des Sorbiers), route du Bourgneuf-la-Forêt (du musée au croisement rue des Sorbiers), espace devant le local incendie et les terrains de tennis rue du Bourgneuf réservé aux pompiers, stationnement réservé au personnel de la résidence du village fleuri sur le parking, Rue du Chemin Vert (du croisement route du Bourgneuf au croisement avec la rue des Chapelières), rue des Chapelières, rue du Petit et du Grand Roquet. La circulation dans le centre bourg sera également modifiée. L'arrêté sera affiché à la mairie et dans le panneau d'affichage.

La municipalité adresse ses encouragements et sa reconnaissance à tous les bénévoles et organisateurs et formule des vœux de réussite pour ces 42^{èmes} Boucles de La Mayenne.

Fête de la musique

Deux commerçants de la commune proposent d'organiser bénévolement une 1 ère édition de la « Fête de la Musique » à JUVIGNE, Place de la mairie à partir de 19h00 le mardi 21 juin. Cette soirée se fera avec la participation de : Baladoom - Percussion africaine / Ludamthis35 - dj et chanteuse / Enki Thing - group rock / Papi H 53 & Cabochard.

Restauration et boissons sur place. Venez nombreux soutenir cet évènement festif gratuit !!

Info contact pages Facebook : M'Pizzajuvigne / juvignevillage / Café du village fleuri.

Bar des Sportifs

Le jeudi 31 mars 2016 restera une date importante pour Jocelyne BOURAYON puisqu'il s'agit du dernier jour d'ouverture du Bar des Sportifs, situé 11 Place de l'Eglise à Juvigné, qu'elle tenait depuis déjà 23 ans. Elle avait pris la succession de Dominique HEULOT le 27 février 1993 en rachetant ce bar. Jocelyne garde « d'excellents souvenirs avec des soirées fantastiques avec certains clients » et notamment « les 3^{ème} mi-temps du foot le dimanche après-midi avec crêpes et gâteaux maison ! ».



C'était une autre époque où « il y avait beaucoup de monde dans les cafés et comme on pouvait fumer à l'intérieur le bar était totalement enfumé ! ». Il y avait tout ce que l'on pouvait trouver dans un bar dans ces années-là : « un billard, un flipper, un baby-foot ». Bref, de quoi passer de bons moments ! Puis, les années ont passé et « Internet est arrivé ». Dépositaire de la presse locale dont le Courrier de la Mayenne, Jocelyne trouve que « de plus en plus de monde lit la presse sur internet ou s'est désabonné ». La fréquentation diminuant et la fatigue se faisant sentir, Jocelyne a décidé de baisser le rideau même si c'est « avec beaucoup de nostalgie ». Il est temps maintenant pour elle de passer du temps avec ses « 4 enfants et 6 petits-enfants » mais aussi de « ressortir la machine à coudre ! » et tout simplement « de profiter de chaque moment de la vie ». C'est tout ce qu'on peut lui souhaiter. Bonne et heureuse retraite !

5

VOIRIE et URBANISME

Le Maire et l'adjoint délégué :

Les membres de la commission :



M. Lemonnier



M. Civet



M. Forveille



M. Tarlevé



M. Bouvier



M. Pigeon



M. Buchard

M. Forveille / M. Tarlevé / M. Bouvier / M. Pigeon / M. Buchard

Accessibilité et sécurisation du bourg

Voilà deux années que nous travaillons sur ce projet phare du mandat. Que de temps passé et d'énergie perdue pour en arriver là. Comme Monsieur le Maire l'explique dans son « Mot du Maire », nous ne pouvons pas prétendre aux aides de l'Etat. Tous les travaux prévus sont remis en cause à ce jour (500 000 € d'investissements).

Lors de la dernière réunion de travail qui a eu lieu en Mairie avec le cabinet Plaine Etude et le Conseil Départemental, nous avons revu notre projet pour éventuellement réduire les coûts sur l'aménagement et les matériaux. Nous savons maintenant que nous n'aurons pas d'aide de l'Etat donc nous ne sommes pas tenus de réaliser les rétrécissements imposés qui ne conviennent pas aux engins agricoles qui traversent notre bourg. Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur ce dossier qui, je l'espère, aboutira pour l'intérêt général.

Plan d'eau

Afin de rendre le plan d'eau plus agréable à la promenade (longueur de 350 mètres), une bande de 2,50 m tout autour a été nettoyée par les employés communaux et sera goudronnée en interne avant l'été pour un coût total estimé à 1700 € en fourniture de matériaux. Le Conseil municipal a également validé l'aménagement d'une bande roulante à l'entrée du plan d'eau sur environ 30 mètres ce qui facilitera la circulation des poussettes et des fauteuils roulants.

Bois de Châtenay

La journée d'élague et d'entretien du Bois de Châtenay est fixée au vendredi 10 juin. Toutes les personnes intéressées peuvent nous rejoindre à 9h00 sur le parking de l'entrée.

Elagage le long des voies communales

Les Propriétaires privés riverains de voies publiques ont des obligations, souvent méconnues, en matière d'élagage. Par voies publiques, il faut entendre aussi bien les chemins ruraux que les voies communales, ces deux qualifications ayant des fondements juridiques différents.

Le premier cas est régi par le code rural. L'article D 161-22 indique que les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance. Cependant, et selon l'article D 161-24, les branches et les racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Le texte rajoute que les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Les propriétaires privés doivent donc respecter ces obligations d'élagage, de leur propre chef, si par exemple des branches débordent, sans tenir compte d'ailleurs de la hauteur des végétaux. S'ils ne le font pas, l'autorité municipale peut (et même souvent doit) intervenir. Le même article du même code dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Un même dispositif existe pour les voies communales, prévu cette fois par l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales. Le maire, après mise en demeure restée infructueuse, peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies, en mettant là encore les frais à la charge des propriétaires riverains.



6

Balayage du bourg

Il est demandé aux riverains d'enlever les véhicules, poubelles et autres obstacles afin de favoriser le passage de la Balayeuse. Balayage prévu : Vendredi 13 Mai, Vendredi 17 Juin, Vendredi 29 Juillet, Lundi 29 Août, Mercredi 21 Septembre, Mercredi 26 Octobre, Mercredi 23 Novembre, Vendredi 23 Décembre.

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Jacob

Les membres de la commission :



Mme Gilles



M. Genouel



Mme Guillopé



Mme Monceau



M. Pigeon



Mme Bigot



M. Buchard

(plan d'eau)

Brûlage des végétaux

Le règlement sanitaire départemental **interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et des végétaux**. Ces déchets sont fermentescibles et la valorisation de ces déchets par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Quand les écoliers repeuplent le bocage

25 élèves de CM1-CM2 ont participé à la plantation d'une haie bocagère, avec les techniciens du syndicat du bassin versant de la Vilaine amont, au lieu-dit « L'Épine ». Ils se sont interrogés sur l'utilité des arbres et des haies, ont tenté de reconnaître les plants et appris à en observer les différentes parties. Ils ont ainsi pu réaliser les étapes de la plantation d'un arbre. Ensuite, ils ont mis les mains dans la terre et planté une soixantaine de plants sur un linéaire préalablement travaillé et paillé de copeaux de bois. Ils ont dû écarter le paillage, faire un trou et placer les essences selon une séquence prédéfinie. Malgré la pluie qui leur a un peu compliqué la tâche, les enfants ont apprécié cette sortie.

Cette animation s'inscrivant dans le cadre du programme de plantations « Bocage en Mayenne » a vu la création de 5 kms de haies bocagères dans la commune en 2015. Plus de renseignements auprès de Genet Alexis. Tel. 02 99 74 35 24 ou 06 11 75 06 77 et bocage@vilaine-amont.fr ou www.bv-vilaine-amont.fr.



7

Démonstration de taille de haie

Dans le cadre du programme de plantation de haies bocagères, le Syndicat de la Vilaine amont a réalisé une démonstration de taille de jeunes arbres. Les outils et techniques nécessaires ont été présentés au lieu-dit Feuilleau. Pour rappel, le programme Bocage en Mayenne continue pour permettre la réalisation de projets de plantations de 100 m minimum dans les communes de Juvigné, La Croixille et Bourgon.



Contact. Alexis Genet, 02 99 74 35 24 ; site Internet : www.bv-vilaine-amont.fr

Le plan d'eau Saint-Martin est ouvert tous les jours du samedi 26 mars jusqu'au dimanche 25 septembre 2016 de 7h00 à 20h00. Le règlement a été modifié de manière à bénéficier de tarifs dégressifs selon le nombre de gaules.

Enfant (jusqu'à 10 ans) : 1,50€ (5 truites maximum)
Pour 1 gaule : 4€ (5 truites)
Pour 2 gaules : 6€ (8 truites)
Pour 3 gaules : 7€ (10 truites)

Les cartes sont en vente auprès du garde pêche Michel CHESNAIS Tél : 02.43.68.57.07.

Retrouvez l'intégralité du règlement sur www.juvigne.fr ou à la Mairie. Le plan d'eau a été rempoissonné en truites les semaines 11, 13, 15, 17. Un complément sera effectué les semaines 23 et 25.

Plan d'eau Saint-Martin



Musée de l'Evolution agricole

La nouvelle exposition temporaire « Il était une fois l'école... » sera prolongée en 2016 compte-tenu de son succès. La réouverture du Musée est fixée au dimanche 1^{er} mai 2016. La 12^{ème} édition de la Nuit Européenne des Musées aura lieu le samedi 21 mai 2016. Le Musée sera ouvert gratuitement de 19h00 à minuit. A cette occasion, assistez à une émission de radio amateur proposée par l'ARAM 53. Cette passion permet de communiquer avec des personnes du monde entier et d'acquérir des connaissances dans les domaines de la radio et de l'électronique et de développer des liens d'amitiés.

Horaires de visite : 14h - 18h / **Jours d'ouverture** en mai, juin, septembre : mardi, jeudi, vendredi et dimanche. En juillet, août : tous les jours (sauf le lundi). Tarifs : 5 € individuel (nouveau tarif 2016) / 3,50 € groupe (groupe à partir de 15 personnes ; passeports touristiques) / Gratuit pour les – de 10 ans.

Ouvert toute l'année sur réservation Tél : 02.43.68.51.54.

Fleurissement

La traditionnelle soirée de Remise des Prix communaux du fleurissement a eu lieu le vendredi 29 avril 2016. Nous remercions l'ensemble des personnes qui étaient présentes ainsi que tous nos partenaires pour le tirage au sort de la tombola (groupama ; Aliments Genouel ; Super U ; Heulot Horticulture ; Ferme du Theil à ANDOUILLE ; MMA ; les pépinières Dauguet, le CocciMarket, le Crédit Mutuel et Anjou Maine Céréales).

Le passage du jury communal de fleurissement est fixé au jeudi 7 juillet 2016. Les résultats seront publiés dans les boîtes d'affichage et sur le site internet de la commune à compter du mardi 12 juillet 2016.

Appel aux bénévoles : Le fleurissement contribue à un cadre de vie agréable. Chaque année, grâce à l'étroite collaboration entre les services techniques et les bénévoles, notre village retrouve ses couleurs. Le printemps est la saison où les employés communaux ont besoin de renfort. C'est pourquoi, nous sollicitons toutes les bonnes volontés. Apportez vos compétences, votre énergie, votre enthousiasme et venez rejoindre l'équipe de bénévoles du fleurissement qui participe à cette volonté d'embellir notre commune.

Ouverture de la déchetterie

	Mai	Juin	Juillet	Août	septembre	Heures d'ouverture
Vendredi	6 - 20	3 - 17	1 - 15	5 - 19	2 - 16	9h45 – 11h45
Samedi	7	4	2	6	3	9h00 – 12h00
lundi	9 - 23	6 - 20	4 - 18	8 - 22	5 - 19	13h45 – 16h45

BÂTIMENTS

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



M. Civet



Mme Gaudinière



M. Bouvier



M. Buchard

Salle des Fêtes (voir les photos au dos du bulletin)

Pour l'année 2016, un des projets voté par le Conseil municipal est la rénovation de la Salle des Fêtes. Après trois mois de travaux, ce projet de rénovation est terminé. L'ensemble des intervenants a parfaitement respecté le planning, ce qui a permis à la municipalité de respecter les engagements pris en terme de location à partir du mois d'avril. Le parquet, qui était la priorité de ce projet, a été entièrement refait par l'entreprise Franck Coupé (environ 30 000 euros). La peinture de la salle accueillant le public a été refaite, sur des tons gris et rouge, par l'entreprise Thierry Robert (environ 25 000 euros). Les espaces techniques ont également été rénovés avec notamment des plaques inox pour protéger les murs par l'entreprise Style et Métal (environ 4 500 euros). La sonorisation et l'équipement de pose des projecteurs utilisés lors des spectacles ont été revus par l'entreprise SAES Vannier de Fougères (environ 13 000 euros). Enfin, les services techniques de la mairie ont rénové l'ensemble des sanitaires (environ 3 500 euros). Ce projet, d'un budget d'un peu moins de 80 000 euros, a bénéficié d'une subvention parlementaire de 6 000 euros du député Yannick Favennec, le reste étant autofinancé.

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Gilles

Les membres de la commission :



Mme Jacob / Mme Bigot / Mme Monceau



La Raquette Juvignéenne

Les semaines de stage tennis pour les enfants de 6 à 15 ans se dérouleront du jeudi 7 juillet ou du lundi 11 au vendredi 29 juillet (reste à définir la date exacte du début du stage). La permanence pour les inscriptions aura lieu le samedi 2 juillet de 10h à 12h au Café du village fleuri. Le tournoi se déroulera le samedi 30 et dimanche 31 juillet (sous réserve). Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter M. FONTAINE Jérôme ☎ : 02.43.68.56.64.

Basket

L'Assemblée générale du club de basket aura lieu (sous réserve) le vendredi 10 juin, salle de la musique à St Pierre des Landes. La Fête du ballon rond, avec son tournoi familial se déroulera le samedi 28 mai au terrain des sports de St Pierre des Landes. Cette journée se terminera par un buffet froid. Inscriptions : Mme POIRIER 02.43.05.92.70.

Cyclo-Club

Une soirée théâtre jouée par la Compagnie des Saltimbanques de Montaudin et intitulée « Oscar » a eu lieu le samedi 23 avril à la salle des fêtes de Juvigné.

Rando VTT : Le dimanche 03 avril 2016, c'est avec le soleil que 130 participants ont pris le départ de la 3ème édition des 3 heures de VTT pour la plus grande satisfaction de Nicolas LINAIS, président de l'association. Le soleil étant au rendez-vous, les sportifs ou simples amateurs, adultes et enfants, ont pu profiter du circuit aménagé par les bénévoles dans le Bois de Châtenay sur un circuit fermé de 6 kilomètres.



Comité des Fêtes

Comme chaque année, le Comité des fêtes organise la Fête communale le dernier week-end de Mai.

Samedi 28 mai 2016 :

- Duathlon à 14h30
- Soirée buffet campagnard à volonté à 20h à la salle des fêtes animé par Sébastien Renard.
- Fête foraine

Dimanche 29 mai 2016 :

- Fête foraine
- Défilé de vélos fleuris et des Miss Juvigné à 14h00
- Départ de la course cycliste 53 (Place de la Mairie) à 14h30
- Feu d'artifice au plan d'eau à 22h45

Attention le dimanche, le stationnement et la circulation seront interdits dans certaines rues. Consulter le panneau d'affichage de la mairie. Pour tout renseignement ou inscriptions, veuillez appeler Brigitte GILLES ☎ : 02.43.68.55.26.

US Bleuets de Juvigné

Une réunion d'information destinée à toute la population et notamment aux parents des enfants licenciés au club aura lieu le **mardi 10 mai 2016 à 20h** à la Salle des associations. Ce sera l'occasion de présenter le club, le bureau, les dirigeants et de donner des perspectives pour la saison prochaine. Le Bureau du Club espère vous voir nombreux.

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque a participé début mars à la soirée "planétarium" organisée par l'école. Ce fut un franc succès. Beaucoup de parents et d'enfants sont venus et ont pu admirer les étoiles.

Une vente de saucissons et terrines a été lancée début mars. Le bilan est plutôt positif. La Fête de l'école qui aura lieu dans l'enceinte de l'école le dimanche 25 juin arrive à grand pas. Nous réfléchissons aux lots à gagner et à l'organisation globale. Nous rappelons que toute aide est précieuse, que cela soit pour monter ou ranger le matériel ou pour tenir des stands, etc. .

Country

Notre groupe comporte 15 adhérents qui sont ravis de se retrouver tous les mercredis pour s'initier à la pratique de la danse country. Un bal est organisé le samedi 2 juillet 2016 à partir de 20 heures à la Salle des fêtes. Petits et grands, vous êtes cordialement invités à venir nous rejoindre. C'est avec plaisir que nous vous initierons à cette danse festive. Plateaux repas sur commande. Tel : 02.43.68.91.52.



10

Les Amis de Chocianòw

Avec les bénéfices engendrés à l'occasion de l'après-midi Cabaret et avec l'aide de la subvention communale, nous pourrons accueillir du 13 au 18 juillet 2016 plus de 40 Polonais dans des conditions sereines. Ce séjour de nos amis de Chocianòw est déjà programmé et pour les rendez-vous principaux, nous aurons d'abord :

- le fameux pique-nique géant sur le chemin de halage le 14 juillet,
- une sortie historique sur les plages du débarquement le 15 juillet,
- un grand débat sur l'avenir de l'Europe avec d'éminents invités le samedi 16 suivi d'un grand banquet spectacle le soir à la salle des fêtes de Juvigné auquel vous êtes tous invités,
- une sortie au Mont Saint Michel le 17 juillet précédée d'une messe à Juvigné sera célébrée pour nos deux communautés
- enfin le lundi 18, ce sera le départ de nos amis vers Chocianòw que nous aurons hâte de revoir. Ces liens très étroits entre nos deux communes tissés depuis plus de 15 ans s'amplifient chaque année et les moyens modernes de communication font que les jeunes sont de plus en plus impliqués et intéressés par ces échanges franco-polonais (Page Facebook de l'association « Les Amis de Chocianòw »).



Merci à tous les membres de l'association pour leur contribution active à cette grande œuvre de paix et à toute la population Juvignéenne pour leur participation aux animations organisées. Merci aussi bien sûr à la municipalité avec qui l'association forme le « Comité de jumelage » et pour l'aide précieuse qu'elle nous apporte chaque année pour permettre le financement des actions citées ci-dessus.

Médiathèque

L'inscription et les prêts à la médiathèque sont gratuits pour tous les habitants. Le nombre de prêts de documents possible est de 12 par carte : 3 livres + 3 séries de bandes dessinées + 3 magazines + 3 CD + 3 DVD. Durée du prêt : 3 semaines.

Les 3 semaines sont écoulées mais vous n'avez pas terminé votre livre ? Vous pouvez demander une prolongation de prêt pour 3 semaines supplémentaires. Tél : 02.43.68.71.36

EXPOSITION « Petite vidéothèque n°7 » : du 20 avril au 20 août 2016. La médiathèque bénéficiera de 300 dessins animés supplémentaires. N'hésitez pas à venir les emprunter !! (Anastasia ; Astérix chez les Bretons ; Batman ; Foot 2 Rue ; Heidi).

VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



Mme Gilles / Mme Bigot / Mme Guillopé



Temps d'activités périscolaires (TAP)

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, six interventions ont eu lieu avec Benoît SAUDRAIS, technicien rivière au Syndicat de bassin de l'Ernée, près des élèves de moyennes et grandes sections, de CP et de CM2.

Les principaux thèmes abordés exploraient le cycle de l'eau, les animaux de la rivière, les usages de l'eau et leurs impacts, les gestes écocitoyens à appliquer pour le maintien de la qualité de l'eau et de la rivière.

A l'issue des séances, munis d'une maquette, les enfants ont construit par groupe un paysage organisé autour de l'eau.



11

Le Planétarium à l'école



L'école primaire de Juvigné a organisé le vendredi 4 mars 2016 une « Journée Planétarium » dans ses locaux. En effet, les 6 classes de l'école ont mené un projet sciences sur le système solaire et ont organisé une journée d'animations sur les planètes avec l'Observatoire Populaire de Laval. Jérôme GALLARD, animateur de l'association, a réalisé durant toute la journée des animations auprès des élèves au sein d'un planétarium gonflable.

Lors de la soirée, les parents ainsi que leurs enfants ont été conviés à visiter le planétarium et à observer les travaux des élèves autour d'un buffet proposé par l'Amicale Laïque. Un télescope était également installé à l'extérieur afin d'admirer le ciel. De nombreuses personnes ont fait le déplacement pour passer une soirée « sous les étoiles ».

Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs sera ouvert du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet 2016 et du lundi 22 août au mercredi 31 août 2016. L'équipe d'animation composée d'un directeur et de 7 animatrices proposera des activités autour de la nature qui permettront à Mr MaxiBota, venu d'un endroit sans nature, de venir trouver refuge à Juvigné.

Les dates clés de l'été 2016 :

- Permanence des inscriptions : samedi 28 mai 2016 de 9h30 à 12h30 à l'Accueil de loisirs
- Date limite des inscriptions pour le mois de juillet : vendredi 17 juin 2016
- Date limite des inscriptions pour le mois d'août : vendredi 22 juillet 2016
- Spectacle de fin de centre le jeudi 28 juillet 2016
- Camp Escalade à Saint Berthevin du 18 au 22 juillet 2016 pour les 8-11 ans (limité à 24 places)
- Nuitée à l'accueil du 12 au 13 juillet 2016 pour les 6-8 ans (limité à 16 places)
- Veillée Parents-Enfants le jeudi 21 juillet 2016
- Sortie vélo pour les 6-11 ans le vendredi 8 juillet 2016 (sous réserve)
- Sortie à l'Ange Michel le mercredi 13 juillet 2016 (limité à 55 places)
- Spectacle de chansons à l'Accueil de loisirs de Loiron le mardi 19 juillet 2016 (sous réserve)
- Sortie à la piscine de Vitré pour les 3-5 ans le mardi 26 juillet 2016
- Sortie à Enigma Parc pour les 6-11 ans le mardi 26 juillet 2016

Nouveauté à l'Accueil de Loisirs : Activités pour les 11-13 ans.

Les activités ados arrivent au mois de juillet. Il a été décidé par le Comité de pilotage de proposer aux adolescents âgés de 11 à 13 ans habitant sur les communes de Juvigné et La Croixille deux journées d'activités.

- Une sortie vélo le vendredi 8 juillet 2016
- Une rencontre avec des jeunes d'une autre commune (date à définir)
- Une rencontre avec des jeunes polonais lors du jumelage (date à définir)

Les inscriptions auront lieu en même temps que celle de l'accueil le samedi 28 mai 2016 de 9h30 à 12h30. La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 17 juin 2016. Attention, les inscriptions sont limitées à 12 places par journée. Pour plus de renseignements, le directeur est à votre disposition à l'Accueil de loisirs de Juvigné le jeudi de 17h à 18h45 ou par mail à l'adresse : accueildeloisirs.juvigne@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

12

1^{er} DECEMBRE 2015

14 présents et 1 absente : Mme Monceau

PLUI (Plan Local d'Urbanisme)

Suite à la prise de compétence du PLUI par la Communauté de Commune de l'Ernée, il a été demandé à chaque commune :

- de désigner deux délégués qui seront amenés à suivre la mise en place de ce PLUI : Gérard LEMONNIER et Jean-Luc Civet
- de constituer une commission communale qui sera chargée de suivre la mise en place du PLUI notamment la partie agricole. Membre du Conseil municipal : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET, Régis FORVEILLE, Olivier TARLEVE, Bruno BOUVIER, Philippe GENOUEL / hors Conseil municipal : Josette LAVANDIER, Thierry RUAULT, Patrick BLIN, Rémi GALAINE.

Comité de pilotage eau et assainissement

Création d'un Comité de pilotage intercommunal chargé de suivre les études nécessaires au transfert des compétences eau et assainissement collectif et non collectif. Pour notre commune ont été désignés : délégué titulaire Gérard LEMONNIER et délégué suppléant Jean-Luc Civet.

Fin de location de la parcelle communale XA 114

Jérôme LEMERCIER, locataire de la parcelle communale XA 114 depuis le 7 janvier 2003, a mis fin à sa location à compter du 31 décembre 2015 suite à l'arrêt de son activité agricole. Cette parcelle de 6.707 M2, situé en face du Bas Tertre est donc disponible à la location.

Assainissement non collectif

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de la présidente du service assainissement non collectif de l'année 2014.

5 JANVIER 2016

14 présents et 1 absente : Mme Valembert

Droit de préemption : délégation du maire

Suite au transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes de l'Ernée, la CCE a délégué l'exercice du droit de préemption à chaque commune membre sur son territoire. Or, il est demandé au Conseil municipal de renouveler sa délégation au maire pour exercer ou non le droit de préemption urbain pour toute opération relevant des compétences communales pour la durée du mandat. Après délibération, le Conseil accepte la délégation d'exercice du droit de préemption pour l'ensemble des zones urbaines et opération d'urbanisme future sur son propre territoire et portant sur la réalisation des projets communaux et donne délégation au maire pour exercer ou non le droit de préemption urbain pour le compte des compétences communales pour la durée du mandat.

2 FEVRIER 2016

13 présents et 1 absent : M Pigeon

Démission au Conseil municipal

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier de Cécile Valembert du 12 janvier 2016 faisant part de sa démission du Conseil municipal suite à son déménagement.

Budget annexe assainissement : créance éteinte

Monsieur le trésorier informe que par ordonnance du 4/12/15, le Tribunal d'instance a prononcé l'effacement de la dette de Mme GOUGET Brigitte concernant les redevances assainissement 2013 et 2014 pour un montant de 154,66€. Le Conseil municipal a décidé de constater l'effacement de la dette et d'inscrire cette somme à l'article 6542 « créances éteintes » du budget annexe assainissement.

Musée de l'Evolution agricole

Afin de faire face aux besoins saisonniers du musée, il est décidé de recruter un employé saisonnier pour une durée de deux mois allant du 1er juillet au 31 août 2016 inclus, à temps incomplet 28/35ème.

Contrat saisonnier garde pêche

Création d'un emploi de garde pêche saisonnier pour une durée de 6 mois allant du 1er avril au 30 septembre 2016 inclus, à raison de 12h par mois. La rémunération sera proportionnelle au temps de travail et basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial 2ème classe. Ce garde est chargé de contrôler les pêcheurs et d'assurer la vente des cartes lors de la fermeture du bar station-service.

13

3 MARS 2016

11 présents et 3 absents : MM. Buchard, Pigeon et Tarlevé

Comptes administratifs 2015 budget commune

Fonctionnement

Dépenses = 1.018.302,14 €

Recettes = 1.598.048,99 € y compris le report de l'excédent 2014 d'un montant de 319.855,26 €

D'où un excédent de clôture de 579.746,85 €.

Investissement

Dépenses = 433.266,93 € y compris le report du déficit d'un montant de 148.402,14 €

Recettes = 257.962,36 €

D'où un déficit de clôture de 175.304,57 €.

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2015, de la façon suivante :

- Section investissement : cette section présente un déficit de clôture de 175.304,57 € qui sera repris au budget 2016
- Section fonctionnement : cette section présente un excédent de clôture de 579.746,85 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- article 1068 « affectation résultat » : 190.000 €
- article 110 « report en fonctionnement » : 389.746,85 €

Compte administratif 2015 assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 25.475,75 €

Recettes : 161.801,91 € y compris le report de l'excédent 2014 d'un montant de 122.946,14 €

D'où un excédent de clôture d'un montant de 136.326,16 €.

Investissement

Dépenses = 2.653,33 €

Recettes = 13.935,29 €. D'où un excédent de clôture d'un montant de 11.281,96 €.

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif du budget annexe assainissement, pour l'année 2015, de la façon suivante :

- Investissement : cette section présente un excédent de clôture de 11.281,96 € qui sera repris au budget 2016.
- Fonctionnement : cette section présente un excédent de clôture de 136.326,16 € qu'il est proposé d'affecter comme suit : - article 110 « report en fonctionnement » 136.326,16 €.

Compte administratif 2015 lotissement le Rocher

Fonctionnement

Dépenses = 202.214,70 €

Recettes = 375.838,68 € y compris le report de l'excédent 2014 d'un montant de 2.790,23 €

D'où un excédent de clôture de 173.623,98 €.

Investissement

Dépenses = 499.437,53€ y compris le report du déficit 2014 d'un montant de 123.238,28 €

Recettes = 196.413,06 €

D'où un déficit de clôture de 303.024,47 €.

Budget assainissement : admission en non-valeur

Demande d'admission en non-valeur, faite par Monsieur Le Trésorier d'Ernée pour une somme de 5.47 € correspondant à la redevance assainissement 2014 de Mme Virginie GUILMARD. Le conseil accepte d'admettre cette somme.

Vente parcelle communale YC 37

Le 5 janvier 2016, le Conseil municipal avait décidé de mettre en vente cette parcelle communale d'une superficie de 4.480 M2 étant donné que le locataire avait cessé son activité. Les gérants du GFA SCMA des Thuyas, domiciliés « La Boulaie de l'Etang Neuf » à Juvigné, ont proposé de l'acheter sur la base de 7.000 € l'hectare. Le conseil municipal a accepté cette proposition d'achat.

29 MARS 2016

13 présents et 1 absent : M. PIGEON

Vote du taux des impôts locaux

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.41%
- Taxe foncière bâti : 24.63%
- Taxe foncière non bâti : 35.62%

Pour un produit attendu de 454.008 €.

Vote du budget commune 2016

Les principales ressources financières de la commune sont constituées par le produit des trois taxes locales, à savoir Taxes d'Habitation, foncier bâti et non bâti ainsi que par les dotations d'État. Or, à ce jour, ces dernières ne sont pas connues. En conséquence, les prévisions budgétaires ont été réalisées en tenant compte de la nouvelle baisse annoncée des dotations d'État et qui conduit à une diminution de 47.940 € par rapport à 2013 (210.000 € au lieu de 257.940 €).

Plus que jamais, afin de respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux, il faut donc continuer à étaler dans le temps les investissements, d'autant plus que l'État a imposé des charges nouvelles aux communes avec l'application des nouveaux rythmes scolaires ainsi que l'arrêt de l'instruction des permis de construire par la DDT obligeant la communauté à créer un service de l'urbanisme.

D'autres incertitudes demeurent à ce jour, malgré plusieurs appels aux services concernés, concernant l'obtention ou non des subventions sollicitées auprès de la préfecture pour la réalisation du projet accessibilité-sécurisation du bourg.

Le Conseil municipal adopte le budget 2016 qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses=1.488.800 €.

- Un virement prévu pour la section d'investissement d'un montant de 208.000 €. Cette somme ajoutée au prélèvement sur l'excédent 2015 affecté à l'investissement, soit 190.000 €, porte donc l'autofinancement des investissements à 398.000 €.

- Pour la voirie, des crédits d'un montant de 50.000 € sont inscrits pour l'achat éventuel de fournitures de voirie en cas de travaux d'entretien réalisés par les employés communaux et 30.000 € pour des travaux d'entretien de la voirie réalisés par entreprise comme le point à temps. Une nouveauté cette année : les communes pourront récupérer le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) sur ces travaux sous certaines conditions de même que sur ceux réalisés sur les bâtiments publics.

- Mairie, périscolaire, école, musée, ... inscrits pour 15.000€. Concernant l'école, la commune prend en charge les dépenses concernant les fournitures scolaires pour un montant de 51 € par élève. Les effectifs restent stables avec 161 élèves prévus à la rentrée 2016.

- Subventions pour association : un crédit maximal de 45.000 € est prévu.

Recettes = 1.488.800 €. Le budget 2016 est proposé avec une reconduction, sans augmentation, des taux des trois taxes communales. En effet, l'augmentation des bases d'impositions, calculées par les impôts, +3.18% par rapport à 2015 (contre +2.57% 2015/2014) permet de présenter ce budget 2016 sans augmenter les taux.

Il reste cependant une inconnue concernant la base attendue de la taxe d'habitation en raison d'une récente modification législative que les services des impôts n'ont pas pu intégrer à temps (prévoir plus ou moins 2% soit environ 2.700 €).

Compte tenu de ces différentes incertitudes, il reste donc primordial de continuer à étaler les investissements. D'autant plus que, concernant le fonctionnement, la commune offre des services déficitaires : cantine-garderie, activités périscolaires, centre aéré, bibliothèque, musée.

Pour 2016, une somme de 389.746,85 est reprise en excédent de fonctionnement (contre 319.855,26 € en 2015, 313.340,03 € en 2014 et 310.000 € en 2013) ceci afin de compenser la baisse des diverses dotations d'État.

Investissement

Dépenses=1.080.322 € (466.089 € en 2015, 554.603 € en 2014).

Ce budget intègre la totalité des dépenses estimées concernant le projet accessibilité-sécurisation de la traversée du bourg sur l'axe Ernée-La Croixille même si tous les travaux ne seront pas réalisés sur 2016. En effet, les dépenses non réalisées sur 2016 devront être mises en restes à réaliser sur 2017 si les marchés sont signés suite à l'appel d'offre.

Sont prévus :

- Le report du déficit pour 175.822 €
- Le remboursement en capital des emprunts pour 69.500 € comprenant l'annuité normale ainsi que 7.500 € de remboursement à la CAF (prêt de 75.000 € à taux 0 représentant un remboursement annuel de 7.500 € jusqu'en 2018). L'annuité (capital et intérêts) s'élève à 108.528,78 € (135.288,99 € en 2015 et 136.245,17 € pour 2014), y compris les 7.500 € de la CAF.

- L'accessibilité-sécurisation du bourg pour 650.000 € comprenant la maîtrise d'œuvre et une estimation basée sur 510.000 € hors taxes soit 612.000 € TTC. A noter que ces travaux ne seront lancés qu'en cas d'obtention des subventions demandées auprès de la préfecture. Par ailleurs, suite à une récente réunion avec M. Veugeois, il s'avère que des économies conséquentes peuvent être faites sur le choix des matériaux.

Monsieur le maire précise qu'en cas de refus des subventions demandées, le projet pourrait alors être revu à la baisse avec la seule réalisation de la partie sécurisation. Le reste du projet qui concerne l'accessibilité pourrait être réalisé, en partie, en interne. Le Conseil municipal sera tenu informé et sans doute appelé à se prononcer à nouveau sur ce dossier.

- La rénovation salle socioculturelle pour 75.000 €

- L'achat d'un terrain et frais de notaire pour 76.000 € (concerne le terrain appartenant à M. PAUTREL)

- Des gros travaux bâtiments communaux pour 27.000 € comprenant les devis Tual (7.000 €) pour la passerelle au stade ainsi que le devis Berthelot (2.000 €) pour la réfection des toilettes. Sachant que ces travaux ne seraient engagés qu'en cas de poursuite du club de foot. Sont prévus également le remplacement d'une des portes de l'atelier relais située à l'arrière (1.000 €), des crédits pour d'éventuels travaux divers pour 4.000 € ainsi que des travaux en régie (toilettes stade, mur de la Gauterie, faïence SDF et les tubes pour le remplacement des mains courantes au stade) pour 13.000 €.

- L'achat de matériel pour 7.000 € en cas de besoin. En effet, lors de la rentrée scolaire, il y a souvent besoin d'acheter divers meubles (chaises, casiers, armoires ou autres) ou remplacer des ordinateurs à l'école ou encore du matériel à la cuisine.

Aux vues de ces prévisions et des dépenses déjà actées, il n'a pas été prévu de gros travaux sur la voirie cette année en campagne en plus de ceux qui seraient réalisés dans le bourg à l'occasion du projet accessibilité-sécurisation.

Recettes : 1.080.322 € :

- un prélèvement sur l'excédent 2015 de 190.000 € (190.000 en 2015 et 223.000 € en 2014)

- un prélèvement sur la section de fonctionnement de 208.000 € (221.000 € en 2015 et 210.000 € en 2014)

- le FCTVA sur les travaux réalisés en 2015 pour 28.998,88 € ainsi que l'amortissement du PLU pour 4.602,12 €.

- une recette exceptionnelle de 78.000 € provenant de la récupération de TVA sur les travaux réalisés dans le lotissement St Martin et qui étaient imputés sur le budget de la commune

- des subventions sollicitées dans le cadre de la DETR auprès de la préfecture pour un montant de 30.000 € pour l'accessibilité et 60.000 € pour la sécurisation. Cependant, à ce jour, les réponses ne sont pas connues et il est peu probable que les deux dossiers soient acceptés. Par contre, une autre demande a été déposée, toujours auprès de la préfecture, dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire allouée par le gouvernement pour soutenir l'investissement.

- des subventions sollicitées auprès du Conseil départemental pour un montant de 10.000 € dans le cadre des amendes de police ainsi que 40.188 € dans le cadre des contrats de territoire où il est proposé au conseil d'utiliser l'enveloppe allouée à la commune en une seule fois pour ce dossier.

- une subvention parlementaire de 6.000 € pour les travaux à la salle socioculturelle qui a été acceptée.

- l'emprunt nécessaire pour la partie non autofinancée des travaux s'élèverait donc à 424.533 €.

Budget annexe assainissement 2016

Le Conseil municipal adopte le budget 2016 qui se présente comme suit :

Fonctionnement : dépenses = recettes = 174.000 €

Investissement : dépenses = recettes = 20.000 €.

A noter qu'il n'y a plus d'emprunt à rembourser sur ce service. Pour l'instant, la station, vérifiée chaque année par les services du Conseil départemental, fonctionne bien et est bien entretenue. Il n'y a donc pas de gros travaux, sauf imprévu, à prévoir sur 2016. Il est cependant proposé de procéder à la vérification de l'ensemble du réseau et de procéder aux réparations éventuellement nécessaires. Le Conseil municipal accepte.

Budget annexe lotissement le Rocher 2016

Le Conseil municipal adopte le budget 2016 qui se présente comme suit :

Fonctionnement : dépenses = recettes = 691.825 €

Investissement : dépenses=recettes = 681.525 €

Une parcelle ayant été vendue en 2015, il reste donc 19 lots disponibles sur 28. La voirie seconde phase sera réalisée quand toutes les parcelles seront construites. Cependant, l'éclairage et une voirie provisoire ont été réalisés en 2013 et permettent aux habitants d'avoir un cadre de vie propre et fonctionnel.

Accessibilité bourg : demande de subvention départementale

Par délibération du 5 Janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le projet accessibilité-sécurisation et sollicité une subvention départementale, d'un montant de 22.500 €, au titre des « aménagements communaux de qualité » pour la partie accessibilité. Or, ce type de subvention vient d'être intégré dans les contrats de territoire que le conseil départemental vient de mettre en place. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour solliciter ladite subvention.

Le principe est le suivant : chaque commune est dotée d'une enveloppe valable de 2016 à 2021 qu'elle peut utiliser pour un dossier ou 3 maximums en une ou plusieurs fois. La commune de Juvigné dispose d'une dotation de 6.698 € par an X 6 ans, soit au total 40.186 €. Le dossier à présenter consiste en une délibération décrivant le projet, les dépenses et approuvant le plan de financement. Le Conseil municipal a décidé :

- d'utiliser cette dotation en une seule fois pour le projet accessibilité (à noter que cette subvention sera versée en une seule fois à la fin des travaux).

- d'approuver le projet de mise en accessibilité de la traverse de l'agglomération, préparé par le bureau Plaine Etude, maître d'œuvre, consistant à la mise en application des améliorations à apporter à la voirie communale contenues dans le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité) approuvé en 2012, destinées à résoudre les problèmes d'accessibilité des trottoirs et assurer les traversées et les continuités piétonnes sur l'axe Ernée-La Croixille en agglomération.

- d'accepter le plan de financement suivant :

Dépenses estimées :

- . Travaux préparatoires : 8.000 €

- . Travaux de démolition et de terrassement : 70.000 €

- . Travaux de voirie : cheminements et trottoirs, grave non traitée, pavés grès, bordures 292.000 €

- . Aménagement paysagers 10.000 €

TOTAL= 380.000 € HT.

Recettes estimées :

- . Subvention départementale sollicitée : 40.186 €

- . Subvention DETR sollicitée : 30.000 €

- . Emprunt : 250.000 €

- . Autofinancement 59.814 €

Total : 380.000 € HT.

- De retenir le calendrier des travaux suivant :

- . Mai-Juin : appel d'offres

- . Octobre 2016 : Début des travaux

- . Décembre 2016- Février 2017 : pause hivernale

- . Mars 2017 : reprise des travaux

- . Septembre 2017 : Fin des travaux

Salle des fêtes : tarifications micro et déplacement perche

Le Conseil municipal fixe les forfaits suivants à compter du 1^{er} avril 2016 :

- Location du micro avec fil uniquement, pour les associations : 15 €

- Démontage et montage de la perche par les employés communaux en cas de besoin : 80 €

Tarifs cantine-garderie septembre 2016 / septembre 2017

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer une augmentation de 2% aux tarifs cantine-garderie, à compter de la rentrée de septembre 2016. Les tarifs sont donc fixés comme suit :

- Repas enfant : 3.46 €

- Repas apprenti : 5.17 €

- Repas adulte : uniquement pour les enseignants ou le personnel lié à l'enseignement : 9.94 €

- Garderie : 0.27 €/quart d'heure + 1 € à la première inscription pour les frais de badge.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de l'ERNÉE

Très haut débit : objectif 100%

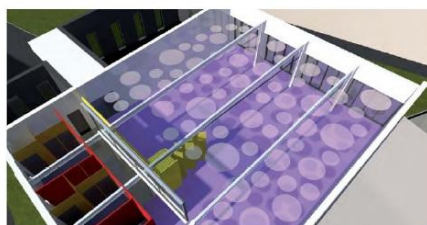
C'est une importante décision qu'ont pris, à l'unanimité, les élus communautaires le 22 février dernier : raccorder l'ensemble des foyers et entreprises du territoire à la fibre optique. Cette décision ambitieuse est le fruit d'une collaboration parfaite entre l'ensemble des collectivités et notamment la Communauté de Communes et les communes. Porté par le département de la Mayenne, le déploiement de la fibre optique va s'organiser dans les 4 années qui viennent. Pour y parvenir, la Communauté et les communes participeront à hauteur de 500 €/prise à raccorder soit plus de 5,7 M €. C'est donc un engagement fort qui a été pris de financer conjointement le déploiement de la fibre optique. C'était, pour les élus, indispensable pour favoriser le développement futur du territoire, permettre aux ménages de bénéficier des mêmes services Internet que dans les plus grandes agglomérations. Le syndicat départemental lancera les 1ers travaux à la fin de l'année 2016 pour un déploiement progressif de la fibre optique dans les 3 à 4 années qui viennent. Les journaux de vos collectivités vous tiendront informés au fil du temps de l'avancement des raccordements. L'objectif d'un territoire connecté est en marche.

17

Nouvel Espace Fitness

Voilà plusieurs mois que les élus de la Communauté de Communes, qui assurent la gestion de l'Espace Aquatique, ont décidé d'étendre le panel d'activités de l'équipement avec la création d'un espace forme-fitness. Ce nouvel espace sera créé dans l'ancien dojo communal qui était attenant à l'Espace Aquatique. Dès le printemps, les travaux de réhabilitation vont démarrer pour accueillir d'ici quelques mois un tout nouvel espace de 400 m². La salle sera découpée en 3 espaces. Une zone sera consacrée aux activités de cardio et de musculation, une grande salle accueillera des cours collectifs et une petite salle, à l'ambiance électrique, accueillera l'activité de body bike.

Avec cet espace forme-fitness, l'Espace Aquatique remplira pleinement ses fonctions d'équipement sportif et de loisirs phare de la Communauté de Communes. Le Conseil communautaire sera amené à se prononcer d'ici l'été sur le mode de fonctionnement détaillé (planning, tarifs, horaires, ...). La rentrée s'annoncera donc sportive sur le territoire de l'Ernée !



Tri des déchets

DU NOUVEAU DANS LE TRI A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2016

A compter de juillet 2016, l'ensemble des déchets ci-dessous pourront être déposés dans les conteneurs jaunes de déchets recyclables : la Communauté de Communes de l'Ernée a été sélectionnée pour élargir ses consignes de tri de déchets recyclables.

Il vous sera donc possible de déposer tous vos emballages plastiques y compris films, barquettes, pots de yaourt, sacs... dans les conteneurs jaunes réservés à cet effet dans l'optique de continuer à diminuer la production d'ordures ménagères.

En attendant pas de changement et continuons nos efforts de tri.



LES BREVES

Etat civil

NAISSANCES

Sacha BLIN, né le 6 décembre 2015, « 6, La Basse Meule ».

Jules FOUCHER, né le 6 janvier 2016, « Le Patis Launay ».

Rozenn BÉLLIER, née le 5 mars 2016, « 2, L'Etang Rond ».

DÉCÈS

Joseph LAMBERT, veuf de Berthe CHEUL, le 12 janvier 2016, « Résidence du Village fleuri » (92 ans).

André SEPRÉ, le 12 janvier 2016, « 6, rue Principale » (58 ans).

Renée GESBERT, veuve de Claude LELIEVRE, le 9 février 2016, « Résidence du Village fleuri » (80 ans).

Victor CHEUL, veuf de Marie LEROYER, le 11 février 2016, « Résidence du Village fleuri » (89 ans).

Marie BLANCHET, veuve de Louis BAUDRON, le 13 février 2016, « L'Epine » (86 ans).

Léon BIGOT, époux de Marie JARRY, le 29 février 2016, « Résidence du Village fleuri » (87 ans).

André DABO, veuf de Denise FOURNIER, le 18 mars 2016, « Résidence du Village fleuri » (92 ans).

Hilda JULY, veuve de M. LEGENDRE, le 31 mars 2016, « Résidence du Village Fleuri » (86 ans).

18

Manifestations à venir

MAI

Dimanche 1^{er} : Ouverture du Musée de l'Evolution agricole + Emission de radio amateurs de 14h à 18h

Dimanche 8 : Armistice ; Rassemblement à 10 h 15 Place de la Mairie – Célébration à l'Eglise à 10h30 suivie de la cérémonie au Monument aux Morts et vin d'honneur à la Mairie

Mardi 10 : Réunion d'information de l'US Football « Les Bleuets » à 20h à la Salle des associations

Samedi 21 : Nuit européennes des Musées au Musée de l'Evolution agricole + Emission de radio amateurs de 19h à minuit.

Samedi 28 : Fête communale

Dimanche 29 : Fête communale

JUIN

Samedi 4 : Sortie vélo du Cyclo-Club à Fay d'Anjou

Dimanche 5 : Départ des Boucles de la Mayenne (3^{ème} étape)

Vendredi 10 : Journée de nettoyage du Bois de Châtenay à 9h

Vendredi 10 : Assemblée générale du Club de Basket – Salle de musique à St PIERRE DES LANDES

Dimanche 19 : Course poursuite sur terre + Emission de radio amateurs au Musée

Mardi 21 : Fête de la Musique sur la Place de la Mairie à partir de 19h00

Dimanche 26 : Fête de l'Ecole + Emission de radio amateurs au Musée

Mercredi 29 : Journée intergénérationnelle organisée par la Communauté de Communes

JUILLET

Samedi 2 : Bal country

Dimanche 3 : Sortie vélo du Cyclo-Club à Jullouville

Jeudi 7 : Repas Générations Mouvements

Jeudi 7 : Jury communal de fleurissement

Samedi 9 : Méchoui des Pompiers

Du 13 au 17 : Accueil des Amis de Chocianòw (voir programme dans la rubrique « Vie associative »)

Jeudi 28 : Soirée clôture de l'Accueil de Loisirs

Samedi 30 : Tournoi de tennis de la Raquette Juvignéenne (sous réserve)

Dimanche 31 : Tournoi de tennis de la Raquette Juvignéenne (sous réserve)

AOUT

Mardi 23 : Journée cantonale de l'Amitié Générations Mouvements

SEPTEMBRE

Vendredi 2 : Concours de belote Génération Mouvement

Dimanche 11 : Festival du Blé Noir

Dimanche 18 : Journée nationale du Patrimoine + Emission de radio amateurs de 14h à 18h

Dimanche 26 : Fermeture de la pêche au plan d'eau Saint-Martin